

## Comment ecrire une lettre au procureur

## Par jeremy40270, le 30/01/2009 à 11:22

je viens d'acheter un vehicule dans un département autre que le mien. Suite à cet achat je me suis aperçu en allant à la préfecture qu'un autre acte de vente avais été fait entre temp. Quel sont mes droits et quelles sont les démarches à suivre ?

Par Marion2, le 30/01/2009 à 12:24

Bonjour,

Les premières démarches ? Dire tout simplement bonjour !

Par jeremy40270, le 30/01/2009 à 17:27

oui pardon bonjour a tous les forumeurs et forumeuses

Par jeremy40270, le 30/01/2009 à 17:30

en fait j'ai trouvé bonheur sur un autre site internet en utilisant tout simplement google mais si vous pouvez m'indiquer quelques astuces de plus je suis preneur

## Par jeremy40270, le 30/01/2009 à 17:39

une autre question me viens a l'esprit quel est l'article de loi concernant la vente de particulier a particulier sachant que la vente c'est passée ainsi:

- mr X (propriétaire du véhicule) vend a mr Y
- mr Y ne fait pas refaire la carte grise et la cède ou vend a mr dupond
- mr dupond me revend la voiture.

donc me voilà en l'impossiblité d'immatriculer et d'assurer le véhicule sachant que Mr X n'a pas fait fait passer la contre visite du véhicule.

que faire?

Par Tisuisse, le 30/01/2009 à 18:50

Bonjour,

Sur ce même forum, une internaute nous a posé la même question par plus tard qu'hier. Notre réponse est encore sur ce site, à quelques ligne de votre demande.

## Par jeremy40270, le 31/01/2009 à 09:46

veuillez m'excuseer mais je ne retrouve pas le topic ou messages de l'internaute en question, est t'il possible que vous fassier un lien? merci d'avance

Par Tisuisse, le 31/01/2009 à 09:55

Voici le lien:

http://www.experatoo.com/code-de-la-route/vente-auto-entre-particuliers\_34819\_1.htm

Par jeremy40270, le 31/01/2009 à 09:57

je vous remerçie tisuisse pour ce lien, vous m'avez grandement éclairer.